

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 2 juin 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3864-2013 - Hydro-Québec - Demande d'approbation du plan
d'approvisionnement 2014-2023 – Planification de l'audience- ROEE
ND : 1001-078**

Chère Consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 28 mai 2014.

1. Les contre-interrogatoires

Le ROEE prévoit contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec selon cette estimation :

- Panel 1 : 20 minutes
- Panel 2 : 120 minutes

Le ROEE prévoit contre-interroger les témoins de certaines intervenants selon les estimations indiquées ci-après:

- AQPER : 20 minutes
- EBM : 20 minutes
- RNCREQ : 20 minutes
- SÉ-AQPLA : 20 minutes

Le ROEE ne prévoit pas de contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants, mais demande à la Régie de lui réserver le droit de les interroger brièvement, le cas échéant, en fonction de la preuve présentée à l'audience.

2. Les témoins

Le ROEE fera entendre trois témoins, soit :

- L'analyste M. Jean-Pierre Finet, témoin ordinaire
- Chris Neme, témoin expert
- Dr Tim Weis, témoin expert

Après consultation avec les deux témoins de l'extérieur du Québec, le ROEÉ demande respectueusement de présenter sa preuve le 18 ou le 20 juin 2014, si possible, et non dans la deuxième semaine des audiences.

3. Adoption et présentation sommaire de la preuve du ROEÉ

Au total pour les trois témoins: 90 minutes

4. La plaidoirie

50 minutes, probablement oralement, mais nous tenons à informer la Régie qu'en raison du changement dans le calendrier d'audience, le procureur soussigné serait possiblement contraint à demander la permission de plaider par écrit.

5. L'interprétation simultanée

Le ROEÉ rappelle que les deux témoins experts du ROEÉ témoigneront en anglais et ont également besoin de l'interprétation simultanée afin de suivre les témoignages des témoins d'Hydro-Québec et des autres parties.

Veillez agréer, chère Consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Eric Fraser, Hydro-Québec
J-P. Finet
Tim Weiss
Chris Neme